



**17e Conférence internationale des actuaires et statisticiens
de la sécurité sociale**

Berlin, Allemagne, 30 mai-1er juin 2012

Portée et objectifs

Le renforcement et la promotion de la recherche actuarielle et des techniques actuarielles appliquées font partie des activités de première importance de l'Association internationale de la sécurité sociale (AISS), qui répond ainsi aux besoins des actuaires, statisticiens et autres professionnels de la sécurité sociale chargés de la gestion financière des régimes. La Conférence internationale des actuaires et statisticiens de la sécurité sociale, organisée tous les trois ans, est une composante importante de ces activités. Sa dix-septième édition se tiendra à Berlin, Allemagne, du 30 mai au 1er juin 2012 à l'invitation de l'Assurance pension allemande – Agence fédérale (*Deutsche Rentenversicherung Bund*).

La conférence s'adresse plus particulièrement aux actuaires, statisticiens, économistes et experts financiers des institutions membres de l'AISS et abordera les thèmes suivants:

1. Eliminer la pauvreté chez les personnes âgées: est-ce que la sécurité sociale est la réponse?
2. L'impact de la situation économique sur la viabilité des régimes de sécurité sociale.
3. Rapports actuariels et financiers pour les régimes de sécurité sociale et leurs incidences juridiques.
4. La viabilité financière et le coût des systèmes de santé.

1. Eliminer la pauvreté chez les personnes âgées: est-ce que la sécurité sociale est la réponse?

Dans beaucoup de pays développés, le nombre de travailleurs disposant de faibles ressources est élevé et ne cesse d'augmenter en raison des mutations qui affectent le marché du travail et de la conjoncture économique. Parallèlement, des réformes des retraites ont été adoptées pour assurer la viabilité des systèmes, réformes qui se traduisent souvent par un durcissement des conditions à satisfaire pour obtenir une retraite à taux plein, notamment des conditions de durée de cotisation et d'âge. Ces réformes pourraient, à brève échéance, se solder par une diminution du montant des pensions pour bon nombre de travailleurs, en particulier ceux qui disposent d'un revenu faible.

Dans les économies moins avancées, la pauvreté chez les personnes âgées s'explique souvent par l'insuffisance de la couverture, par le faible respect des obligations et par l'insuffisance du montant des prestations, et les nombreuses réformes que ces pays ont engagées n'ont pas permis de remédier à ces problèmes.

Cette session fera un état des lieux et examinera les évolutions possibles pour l'avenir. Quel est le niveau des pensions dans les différentes régions du monde? Quel rôle jouent les pensions minimum? Comment assurer une couverture adéquate dans tous les pays? Quelles autres solutions la sécurité sociale peut-elle proposer? Et à quel coût?

2. L'impact de la situation économique sur la viabilité des régimes de sécurité sociale

Les récentes crises financières et économiques ne sont pas terminées et les régimes de sécurité sociale continueront d'en ressentir les effets pendant de nombreuses années. Les retraites sont au centre des crises de la dette qui sévissent en Europe et dans le reste du monde et les débats sur le thème dette implicite/engagements de retraite et dette explicite/dette publique courante sont de nouveau d'actualité. Cette session portera sur la recherche de moyens pour concilier l'adéquation des prestations (pour préserver le niveau de vie des retraités ou faire reculer la pauvreté) et leur accessibilité financière en termes de part du PIB. L'allongement de la durée de la vie active reste à l'ordre du jour et a une incidence à la fois sur la situation économique d'un pays et sur l'adéquation et la viabilité de son système de retraite. Quels changements faut-il apporter au marché du travail pour inciter les travailleurs à rester plus longtemps dans la vie active? Comment garantir la viabilité/l'équité entre les générations?

Au cours de cette session, des représentants des gouvernements nationaux et d'organisations internationales comme l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le Bureau international du Travail (BIT), la Banque mondiale et l'Association actuarielle internationale (AAI) présenteront des communications.

3. Rapports actuariels et financiers pour les régimes de sécurité sociale et leurs incidences juridiques

Une utilisation judicieuse et opportune des rapports actuariels et des rapports sur la viabilité financière par des parties intéressées et décideurs situés à différents niveaux pourrait améliorer la gouvernance des régimes de sécurité sociale et contribuer à leur viabilité financière. Les informations présentées dans ces rapports pourraient alerter précocement sur les difficultés financières éventuelles d'un régime et permettre d'identifier les tendances à court et long terme qui peuvent compromettre sa viabilité et de déclencher des consultations du public et des parties intéressées à ce sujet. Cette utilisation favoriserait ainsi le respect des principes de bonne gouvernance que sont la participation, la prévisibilité et le dynamisme. De surcroît, tenir le législateur systématiquement et rapidement informé de la situation financière des régimes de sécurité sociale est un moyen de promouvoir la transparence et la responsabilité des autorités législatives en matière de sécurité sociale. En particulier, soumettre régulièrement les rapports sur la viabilité financière au Parlement permet d'atténuer le risque que les décideurs ne se montrent attentistes alors que l'action s'impose.

Le troisième thème de la conférence offrira l'occasion de présenter les résultats de l'enquête internationale intitulée «Les rapports actuariels et sur la viabilité financière pour les systèmes de sécurité sociale et leurs implications juridiques», réalisée par la Commission technique des études statistiques, actuarielles et financières de l'AISS. Quelques intervenants présenteront par ailleurs des exemples d'expériences nationales et de bonnes pratiques mises en œuvre dans le monde entier.

Une présentation de la quatrième édition d'une enquête sur les hypothèses actuarielles pour les régimes de sécurité sociale conduite par le Régime de rentes du Québec sous l'égide de la Commission technique des études statistiques, actuarielles et financières est également prévue.

4. La viabilité financière et le coût des systèmes de santé

Le dernier thème de la conférence a trait aux systèmes de santé, à leur viabilité et à leur accessibilité financière. Dans certains pays, des tendances démographiques comme l'allongement de l'espérance de vie et la baisse des taux de fécondité fragilisent la situation financière des systèmes de santé. Les dépenses augmentent sous l'effet d'une consommation accrue de soins et d'une augmentation de leur coût, tandis que les recettes apportées par les assurés ne connaissent pas nécessairement la même augmentation. Dans d'autres pays, une extension de la couverture et des investissements dans les infrastructures seraient nécessaires mais les ressources financières sont limitées. De ce fait, la question de l'accessibilité financière devient un véritable défi. Les dépenses de santé continuant d'augmenter, il est primordial de rechercher en permanence des solutions adaptées pour faire face aux problèmes démographiques.

Quels sont les facteurs qui affectent la viabilité à long terme des systèmes de santé? Quel est le lien entre l'allongement de l'espérance de vie et le nombre d'années durant lesquelles les personnes âgées auront besoin d'une grande quantité de soins? Comment le financement des systèmes de santé peut-il encourager la prévention et la promotion de la santé? Comment les systèmes publics de santé peuvent-ils adapter leurs caractéristiques et leurs modalités de financement pour réagir aux problèmes démographiques? Comment étendre la couverture et à quel coût? La conférence s'intéressera à la dimension théorique du financement des soins de santé et offrira également l'occasion de présenter des expériences nationales.